

NOTICE POUR VOUS AIDER A REMPLIR VOTRE DEMANDE DE LICENCE « UNE MANIFESTATION »

Attention, cette démarche peut prendre plusieurs semaines (en tenant compte du certificat médical).

Ne vous y prenez pas à la dernière minute !

- Rendez-vous sur le site www.ffmoto.org
- Cliquez sur « **LICENCES** » puis sur « **LICENCE UNE MANIFESTATION** »
- Si vous avez déjà utilisé ce logiciel, vous avez dû recevoir par mail un identifiant et un mot de passe. Vous pouvez cliquer sur « retrouver mes identifiants » sinon cliquez sur « **NOUVEL ADHERENT** »
- Cliquez sur « **LICENCE UNE MANIFESTATION NATIONALE** »
- Entrez ou mettez à jour vos coordonnées
- **CHOIX DE LA DISCIPLINE** : cochez « rallyes routiers »
- **CHOIX DE L'EPREUVE**
 - Type : épreuve
 - Date : 11 avril 2020
 - Ligue : Pays de la Loire
 - Département : comité départemental de la Sarthe
 - Club : C0671 ASM DE L'ACO
 - Cliquez sur « lancer la recherche »
 - Si vous êtes en Maxi Rallye, Rallye 1, 2, 3 ou side-cars, choix : Championnat de France des Rallyes Routiers, Rallye de la Sarthe
 - Si vous êtes en Classique ou Ancienne, choix : championnat de France à l'ancienne, Rallye de la Sarthe
- Choisissez de payer en ligne ou sur place.

LE PAIEMENT EN LIGNE SE FAIT AU PLUS TARD 72 h AVANT L'EPREUVE

(Paiement en ligne vivement conseillé

sinon majoration de 10€)

➤ **TYPE DE LICENCE : cochez « LJA1» même si vous faites le jour et la nuit.**

➤ **CERTIFICAT MEDICAL:**

1. cliquez sur « générer un certificat médical type »
2. imprimez le certificat médical
3. faites-le remplir par votre médecin
4. scannez le certificat validé par le médecin et enregistrez-le sur votre PC
5. revenez sur le site www.ffmoto.org
6. Retournez à la rubrique « certificat médical » et cliquez sur « parcourir »
7. Ouvrez le certificat
8. Cliquez sur « télécharger »
9. Cliquez sur « suivant »

➤ **ASSURANCES**

1. Cliquez sur « je reconnais... »
2. Choisissez une option (souscrire ou non les garanties complémentaires)
3. Cliquez sur « finaliser ma demande »

➤ **PAYEZ EN LIGNE**

➤ **IMPRIMEZ VOTRE ATTESTATION DE LICENCE et présentez-la au contrôle administratif le jour de l'épreuve.**

➤ **SI VOUS N'AVEZ PAS PAYE VOTRE LICENCE EN LIGNE, N'OUBLIEZ PAS D'APPORTER LE CERTIFICAT MEDICAL AU CONTROLE ADMINISTRATIF AVEC VOTRE DEMANDE DE LICENCE (à imprimer obligatoirement, sinon nous devons recommencer tout le processus !)**